

## Assistance Révision Foncière 2015

Port	Exploitant
<b>Port de plaisance du Croisic</b> 44490- Le Croisic	SEM Loire Atlantique Pêche Plaisance 44420- La Turballe

### ① Situation actuelle.

#### ↳ Au regard de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

##### Imposition 2014

		Commune	Syndicat Communes	Inter- communalité	Département	Taxe Spe Equip	TOM	
		21,39%			15,00%		11,29%	
	RNC							
Herve Rielle	34165	7308			5125			
Total	34165	7308			5125			12434
						Frais FDL	373	
								<b>12 807 €</b>

- La valeur locative cadastrale pour un anneau serait de 29 € ( soit 193 Frs base 1970), pour 372 postes, ce qui nous semble un tarif faible, par simple comparaison avec les ports voisins (y compris La Turballe). Le nombre d'anneaux n'a pas été actualisé. Nous conseillons de demander les fiches de calcul au Centre des Impôts Fonciers pour s'assurer des risques de reprise éventuelle.
- A vérifier que l'exonération de la Taxe Ordures Ménagères est compensée par une redevance spécifique pour traitement des ordures, acquittée par ailleurs.

#### ↳ Au regard de la Cotisation Foncières des Entreprises (C.F.E.)

La C.F.E. 2014 est de **9.707 €**.

La valeur locative des biens passibles de taxe foncière (base de calcul de la C.F.E.) reprend strictement les seules bases foncières du port.

Il conviendrait d'étudier plus en détail ce poste de fiscalité, à la fois pour vérifier la base actuelle d'imposition en fonction des différentes activités de la SEM et d'étudier toute éventuelle possibilité de minoration.

## ② Simulations impositions 2015 (sur la base de vos indications)

Nombre de postes d'amarrage taxables : **372**

Les postes de mouillage (133) et en zone d'échouage (461) ne sont pas pris en compte dans le décret.

Capacité moyenne d'accueil d'un poste d'amarrage : **7,20 m**

Nombre de critères à prendre en compte : **non précisé**

⇒ Modulation du barème **80 €**: **- 40 %**

Coefficient de revalorisation forfaitaire nationale annuelle retenu pour 2015 : 1,009 (idem 2014)

Taux des collectivités identiques à ceux des impositions 2014.

Seul le port de plaisance est concerné par la révision foncière.

### Imposition 2015

		Commune	Syndicat Communes	Inter-communalité	Département	Taxe Spe Equip	TOM	
		21,39%			15,00%		11,29%	
	RNC							
Herve Rielle	56080	11995			8412			20407
Total	56080	11995			8412			20407
						Frais FDL	612	
								<b>21 020 €</b>

L'augmentation serait de **8.213 €** par rapport à 2014 (soit **+ 64,13 %**).

La hausse provient vraisemblablement du manque d'anneaux actuellement imposés.

La C.F.E. variera strictement dans la même proportion que la T.F. : **15.934 €**

#### Remarque :

Les simulations ci-dessus présentées ne tiennent pas compte de l'éventuel lissage dans le temps des variations constatées (en cours de négociation avec les services de Bercy)

Fait à Paris, le 3 Février 2015.